



CATÉGORIE  
**B**

# LE CNFPT VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE

**LES DISPOSITIFS  
DE FORMATION D'INTÉGRATION  
ET DE PROFESSIONNALISATION  
POUR LES AGENTS DE CATÉGORIE B**



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

# LES DISPOSITIFS DE FORMATION D'INTÉGRATION ET DE PROFESSIONNALISATION POUR LES AGENTS DE CATÉGORIE B

## PAR LES FORMATIONS STATUTAIRES, LE CNFPT PORTE ET PARTAGE LES VALEURS DU SERVICE PUBLIC LOCAL

La loi du 19 février 2007 relative à la formation tout au long de la vie prévoit une formation statutaire d'intégration et de professionnalisation.

### QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les fonctionnaires de catégorie b nommés après concours (hors filières police et pompiers).

## LES ATTESTATIONS DE SUIVI DÉLIVRÉES PAR LE CNFPT

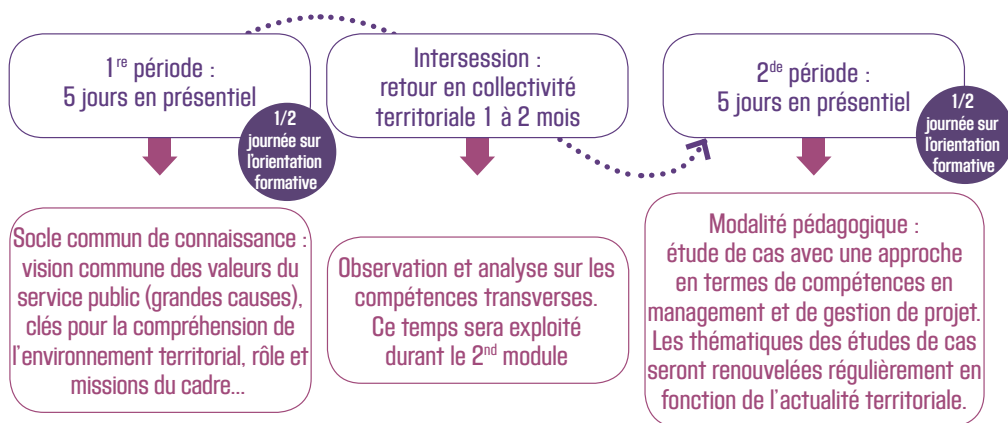
À l'issue de chaque session de formation d'intégration et de professionnalisation, le CNFPT délivre une attestation de suivi à l'autorité territoriale et à l'agent précisant l'intitulé et la durée de la formation suivie. Cette attestation est versée au dossier individuel de l'agent.

## LES DISPENSES DE FORMATIONS STATUTAIRES

Une dispense, totale ou partielle, de la durée des formations d'intégration et de professionnalisation peut être accordée. La demande de réduction de durée doit être présentée au CNFPT par l'autorité territoriale après concertation avec l'agent. La dispense est accordée totalement, partiellement ou refusée par le CNFPT au vu des éléments relatifs à son parcours professionnel et aux formations suivies en lien avec les missions définies par chaque statut particulier. Ces dispenses restent exceptionnelles.

# LA FORMATION D'INTÉGRATION

Un décret n° 2015-1385 du 29 octobre 2015 porte la durée de la formation d'intégration à 10 jours au lieu de 5 jours.



La formation d'intégration intervient obligatoirement dans la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emploi. L'autorité territoriale qui procède à la nomination de l'agente/agent procède à son inscription en ligne sur la plate-forme du CNFPT en vue de participer à une session.

La formation se déroule sur deux périodes d'une durée de 5 jours chacune :

- Une 1<sup>re</sup> période en présentiel axée sur le sens de l'action publique, les valeurs et les responsabilités de la fonction publique territoriale :
  - développer une vision commune de la fonction publique territoriale, des valeurs du service public, du sens de l'action publique, des transformations territoriales et des grandes causes d'intérêt général de service public,
  - se mettre en dynamique et être acteur de son parcours professionnel.



- Une 2<sup>e</sup> période en présentiel permettant d’appréhender les compétences transverses pour une meilleure appréhension des fondamentaux de la gestion publique et du management dans les collectivités locales. Le retour en collectivité entre les deux périodes fait partie du processus d’intégration et sera exploité lors de l’étude de cas.

### **IMPORTANT**

Pour être titularisé, l’agent-e doit obligatoirement suivre la formation d’intégration.

## LA FORMATION DE PROFESSIONNALISATION

La formation de professionnalisation accompagne l’agente/agent à plusieurs étapes de sa carrière :

		
Premier emploi	Maintien à niveau des compétences	Prise de poste à responsabilité
Dans les deux années qui suivent la nomination dans un cadre d’emplois	Tout au long de la carrière suivant une périodicité de 5 ans	Dans les 6 mois après l’affection sur un poste à responsabilité

Ces différents types de formation de professionnalisation obéissent à des durées minimales ou maximales. Les modalités de suivi et le contenu des formations de professionnalisation sont décidés entre l’agent et l’autorité territoriale en toute concertation.

### **IMPORTANT**

Pour bénéficier de la promotion interne, l’agent doit obligatoirement répondre aux obligations de formation de professionnalisation auxquelles il est astreint.

# LES FORMATIONS STATUTAIRES

## FORMATION D'INTÉGRATION

(Nomination dans le cadre d'emplois)

10  
JOURS

Pendant la 1<sup>re</sup> année suivant la nomination

## FORMATION DE PROFESSIONNALISATION AU 1<sup>ER</sup> EMPLOI

ENTRE  
5 ET 10  
JOURS

Pendant les 2 années suivant la nomination

## FORMATION DE PROFESSIONNALISATION

ENTRE  
2 ET 10  
JOURS

Dans une période de 5 ans  
(Tout au long de la carrière de l'agent)

ENTRE  
3 ET 10  
JOURS

Dans les 6 mois suivant  
la nomination dans un  
poste à responsabilité

(Pour les agents accédant à un poste à  
responsabilité)

À l'issue de la formation  
« prise de poste à responsabilité »,  
démarrage d'une nouvelle période de 5 ans

ENTRE  
2 ET 10  
JOURS

Dans une période de 5 ans

# FORMATION D'INTÉGRATION DES AGENTS DE CATEGORIE B

## DÉLÉGATION DES PAYS DE LA LOIRE

### PROGRAMME

#### Rappel des objectifs de la formation d'intégration

- Vous permettre d'obtenir des clés de compréhension de l'environnement territorial, de favoriser la réflexion sur le rôle et les missions du cadre, de disposer d'un socle commun de connaissances, de compétences transverses et de repères pour agir dans ce milieu.
- Vous donner les informations nécessaires à la construction de votre projet de professionnalisation et de formation.
- Favoriser les échanges entre les agents d'un même territoire à travers la mixité des groupes.

### PÉRIODE 1 5 JOURS EN DISCONTINU (2 + 3 JOURS) ORGANISÉS EN 3 SÉQUENCES

**Séquence 1 (2 jours) :** Développer une vision commune de la Fonction Publique Territoriale (FPT) : sens, valeurs et responsabilités

#### Contenus abordés :

- Les fondements du service public, les principes et les valeurs de la Fonction publique.
- La notion d'intérêt général et la légitimité de l'action publique.
- Les champs de responsabilités propres à la FPT et à l'action publique locale.
- Le contexte national et européen de l'action publique locale et les principaux vecteurs d'évolution.
- Les impacts de l'évolution de l'organisation territoriale sur le fonctionnement et la gestion des collectivités locales.

**Séquence 2 (1,5 jours) :** Se positionner en tant que cadre B

#### Contenus abordés :

- Le management public territorial au service du projet politique de la collectivité et du développement du territoire.
- Les différents niveaux de pilotage et les processus décisionnels au sein des collectivités.
- La relation aux élus : le rôle du cadre dans l'aide à la décision et le partage des rôles et des responsabilités.
- Les missions et les compétences nécessaires au cadre B.
- Les responsabilités opérationnelles et juridiques de cadre B au sein de la collectivité.
- Les enjeux de la santé au travail, la qualité de vie au travail, la prévention des RPS.

**Séquence 3 (1,5 jours) :** Se mettre en dynamique et être acteur de son parcours professionnel

**Contenus abordés :**

- Les enjeux du statut et de la carrière au sein de la FPT.
- Les droits et obligations.
- Les mécanismes d'évolution de carrière et de compétences dans la FPT.
- Le cadre général de la formation tout au long de la vie dans la FPT.
- Les ressources mobilisables au service de son parcours de professionnalisation et du plan de formation des collectivités.

*Intersession de deux mois sur son poste, analyse individuelle des compétences développées et attendues en situation de travail.*

## PÉRIODE 2

5 JOURS EN CONTINU (SEMAINE PLEINE) ORGANISÉS AUTOUR  
DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSES ET DE  
L'APPROPRIATION DES FONDAMENTAUX DE LA CONDUITE DE PROJET

**Contenus abordés :**

- Intégrer les apports de la formation dans son parcours formatif (0,5 jour).
- Les bases du fonctionnement d'une équipe en mode projet (2 jours).
- Réaliser une étude de cas pratique pour illustrer le fonctionnement en mode projet en développant les compétences transverses individuelles et collectives (2 jours).
- Restitution sur l'étude de cas (0,5 jour).

## CONTACTS

**Céline GERBAUD** – Conseiller formation - [celine.gerbaud@cnfpt.fr](mailto:celine.gerbaud@cnfpt.fr)

**Caroline NOEL** – Assistante de formation pour les départements 44, 53, 72 et 85 - [caroline.noel@cnfpt.fr](mailto:caroline.noel@cnfpt.fr)

**Marina LHORENS** – Assistante de formation pour le département 49 - [marina.lhorens@cnfpt.fr](mailto:marina.lhorens@cnfpt.fr)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne : <https://inscription.cnfpt.fr>

Formation d'intégration / code SXNB1

# COMMENT TROUVER UNE FORMATION AU CNFPT ?

Une information  
de proximité automatique-  
ment proposée grâce à la  
géolocalisation

Indiquez  
votre département  
de résidence  
administrative\*

Renseignez  
un mot clé, une  
thématique,  
un code de stage  
ou d'itinéraire,  
etc.

Accédez  
à plus de  
critères pour  
mieux orien-  
ter votre  
recherche

Consultez  
le catalogue  
feuilletable

The screenshot shows the CNFPT website's search page. A large red circle highlights the search input fields: 'Votre département' (set to '75'), 'Que recherchez-vous ?' (with 'Sport' entered), and a 'Rechercher' button. A blue circle highlights the 'Recherche avancée' link. Two purple circles highlight 'Catalogue feuilletable' and 'Démonstration' links. A blue arrow points to the 'Modifier' button in the top right. The page content includes an 'AGENDA' section with dates and events, and an 'ACTUALITES' section with video thumbnails.

Regardez  
les vidéos de démonstration  
pour une meilleure prise en  
main des fonctionnalités  
offertes

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12  
T : 01 55 27 44 00 - F : 01 55 27 44 01  
WWW.CNFPT.FR